

VILLE DE BRUXELLES
Urbanisme – Plans et autorisations
A l'att.de M. Th. VAN RO
Centre Administratif
Boulevard Anspach, 6
B - 1000 BRUXELLES

V/Réf : P818/2015 (corr. Mme O. Bouchenak)
N/Réf. : AVL/KD/BXL-2.2518/s.578
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Quai aux Pierres de Taille, 37-39.
Isolation des deux murs mitoyens et réalisation d'une fresque sur le mitoyen n°40.
Demande de permis d'urbanisme - Avis de la CRMS

En réponse à votre lettre du 5 octobre 2015, en référence, reçue le 9 octobre, nous vous informons qu'en sa séance du 28 octobre 2015, notre Assemblée n'a pas émis de remarque particulière sur l'isolation projetée aux deux pignons. Par contre, elle ne s'est pas prononcée sur la réalisation de la fresque en l'attente de détails complémentaires à son sujet.

La demande concerne un immeuble élevé de 10 étages qui se situe dans la zone de protection du bien sis quai aux Pierres de Taille, 20. Il borde un axe structurant et figure en ZICHEE au PRAS.

La demande comporte deux volets :

- L'isolation par l'extérieur des deux pignons de l'immeuble, en vue de l'augmentation du confort thermique de ses occupants. L'intervention consisterait en un cimentage sur isolant avec panneaux de polystyrène de 12 cm d'épaisseur. La teinte serait « pierre de France » comme celle des façades avant et arrière.

La CRMS n'émet pas de remarque particulière sur cette intervention care elle n'aurait aucun impact sur l'édifice classé.

- Dans le cadre des *Nuits Blanches* organisées par la Ville de Bruxelles, une fresque serait réalisée sur toute la surface du pignon mitoyen du n°40. L'œuvre serait due à Bonom, artiste *street art* déjà connu pour d'autres réalisations à Bruxelles. Aucun détail n'est cependant joint au dossier, excepté une esquisse de petit format monochrome.

Renseignements pris auprès du service de l'Urbanisme de la Ville, le choix de l'oeuvre ne semble toutefois pas définitif à ce stade.

En l'absence de détails complémentaires concernant la fresque projetée à grande échelle (sur un pignon de plus de 15 mètres de haut et d'une superficie de plus de 250m²) et compte tenu de la localisation stratégique dudit pignon, la CRMS demande d'être interrogée sur le projet définitif (sujet, couleurs, dimensions, etc.) pour se prononcer en pleine connaissance de cause. L'intervention sera visible depuis la place formée au croisement des anciens quais et depuis la rue de la Foret d'Houthulst. Elle ne sera donc pas sans impact sur l'espace public.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

C.c. : D.M.S. : Mme Valcke ; D.U. : Mme Annegarn ; M. Coomans de Brachène (par mail) ; Concertation de Bruxelles (par mail).